



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mardi le 20 mai 2025, à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 347, avenue de l'Église

L'objet est d'autoriser :

- la construction d'un abri d'auto dont les plans verticaux sont ouverts sur deux côtés, alors que le *Règlement de zonage* prescrit que les plans verticaux d'un abri d'auto doivent être ouverts sur au moins trois côtés;



Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quels sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 avril 2025.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA